



Centre de reproduction équine EQUI-REPRO

Lacau 82160 PARISOT
Tel : 06.01.14.01.18

CONTRAT DE PENSION 2024

Entre les deux parties :

L'inséminateur

Le centre de reproduction EQUI-REPRO – 82160 PARISOT représenté par Mme
LAMMENS Ann et Mme HAVERBEKE Jasmine

Le propriétaire, ou le représentant dument mandaté

Mr, Mme, Mlle

Adresse :

.....

Tel :

Mail :

Jument(s) :

Article 1- Consentement éclairé

Le propriétaire ou son représentant, ayant pris connaissance des installations, autorise le centre à mettre la jument (et le poulain si elle est suitée) dans les paddocks autour de la clinique et du centre, éventuellement 24h/24h. Chaque paddock contient une mère et son poulain uniquement, mais pour des raisons d'organisation et seulement avec votre autorisation, les juments pourront être mises ensembles dans de grands prés.

Les pensionnaires au box ou paddock ou pré sont nourris 2 fois par jour avec du foin et des compléments alimentaires.

Le propriétaire de la jument ou son représentant confirme avoir pris connaissance que la jument peut maigrir et/ou avoir des coliques pendant la phase d'adaptation alimentaire ou lors de chaleur caniculaire. Il existe des risques de contagion, d'accident en cas de contact avec des congénères ou lors de manipulations, Il en accepte le risque.

Les juments doivent être à jour de leurs vaccinations contre la grippe et la rhinopneumonie à leur arrivée dans le centre. La vaccination tétanos est fortement conseillée.

Article 2 – La tarification

Le propriétaire confirme avoir pris connaissance des tarifs, à savoir :

- Pension jument suitée par jour (TVA 5,5%) - 15€ TTC
- Pension jument non suitée par jour (TVA 5,5%) - 13€ TTC
- Pension étalon (TVA 5,5%) - 18€ TTC

Les factures sont à régler à chaque sortie de la jument.

Fait à : Le

EARL EQUI REPRO
Le centre de reproduction

Le propriétaire
« Lu et approuvé et signature »